

PROCES VERBAL DE SEANCE DU

Mercredi 16 Octobre 2024 à 20h00

Président de séance : M David DUIZIDOU, Maire

Secrétaire de séance : Pecheyran Valérie

Présents : David DUIZIDOU, Fabien FOUQUET, Nicolas MUGAIN, Philippe GUYOMARC'H, Valery BIZIERE, Guillaume MARQUE, Olivier SOUBIES, Serge LANOUILH, Jacqueline ANTONIO, Valéry PECHEYRAN, Maurice CROUAIL

Excusés : Sandrine CLOUTIER, Fabrice DAURE, Valérie CODHANT, Jonathan HUBERT

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Septembre 2024

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ LOGEMENT MAISON LAGARRIGUE

- Travaux réalisés : isolation, création de cloisons, électricité, VMC, plomberie, mise en place d'une douche et la peinture (faite par Philippe et Christophe). : 5800 euros TTC.
- Il convient maintenant de fixer le loyer. Le Conseil décide de le fixer à : 400 euros + 20 euros de charges.

A noter : un devis a été demandé auprès de MARTINEZ MENUISERIES pour mettre en place 2 portes de secours au niveau du local de Secours populaire : 9258€. Devis mis en attente.

2/ PERMIS DE DEMOLIR SERVICE URBANISME DE LA CCLB

Un permis de démolir a été reçu récemment en Mairie. A ce titre, le dossier a été transmis au service urbanisme de la CCLB mais qui ne peut l'instruire que si le conseil municipal délibère sur le cadre réglementaire du permis de démolir : il faut l'instaurer sur tout ou partie la commune.

>> Le Conseil municipal décide d'instaurer le permis de démolir sur une partie de la commune (de chez Fortassy à chez Mugain) afin de pouvoir instruire facilement des futures demandes sur ce secteur clé de la commune.

3/ CIMETIERE PAYSAGER ET ETUDE HYDROGEOLOGUE

Un devis a été demandé auprès d'un hydrogéologue afin de savoir si le terrain concerné peut recevoir un cimetière paysager. Cette étude servira à un hydrogéologue agréé par l'ARS pour valider ou non ce projet. Coût : 13 608euros TTC

Validé à l'unanimité.

4/ AFFICHAGE SPONSORS ESPACE PIERRE LABORDE

A l'assemblée générale du Basket et de la Pelote, la question est revenue pour afficher les sponsors dans la salle de sports.

A Garlin, un écran est mis en place et cela fonctionne bien.

Il y a la taille et les financements à voir.

La commune va assurer l'installation du panneau et prendra en charge le coût en électricité. Pour le reste, voir qui en fera l'acquisition. Et voir les questions en termes d'assurance également.

5/ SECOURS POPULAIRE DE THEZE

Les affaires sont entassées sur plusieurs niveaux ce qui devient problématique en termes de sécurité.

Une rencontre a eu lieu en mairie fin septembre avec les responsables de l'association, il en ressort les demandes suivantes :

- De la part du secours populaire :
 - Attribution par convention de la grande salle pour les braderies ainsi que la salle du 3^{ème} âge
 - Proposition de réalisation de travaux de rénovation avec la possibilité de mettre en place un loyer
 - Un nouveau local de stockage

- De la part de la Mairie :
 - Restitution du local du 3^{ème} âge afin de créer un logement d'urgence pour une personne en difficulté sur le village
 - Evacuation des encombrants dans l'escalier d'accès aux archives ainsi qu'au compteur électrique de la grande salle utilisée pour les braderies

A l'issue de la réunion, il est convenu de programmer une nouvelle rencontre en Janvier 2025 afin de délibérer sur les différentes options à envisager pour permettre la continuité des activités du Secours Populaire Français sur la commune de THEZE dans de meilleures conditions possibles et en termes de sécurité.

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) **Cérémonie du 11 Novembre** : la Mairie l'organise avec les anciens combattants. Elle achète la gerbe et le pot de la cérémonie. Voir avec M. l'Abbé s'il veut faire une bénédiction suivie d'un apéritif.

b) **Pistes cyclables** : Etude menée à la CCLB pour établir un plan vélo sur toutes les communes. Pour ce projet, la CCLB a eu des financements et pour ce qui concerne THEZE, 4 arceaux + une station vélo vont être donnés gratuitement. Cela représente 1300 euros d'équipements. Ils seront placés à la Mairie, Espace Laborde, Centre Commercial et au Stade.

c) **Règlement Médiathèque** : Projet de règlement présenté et validé à l'unanimité.

d) **Demande de stage à la Maternelle** : Une jeune fille d'Arzacq-Arraziguet souhaite faire un stage de 3 semaines à la Maternelle en Juin 2025 mais sous la responsabilité de la Mairie. Demande mise en attente car non résident sur Thèze.

e) **Studio Gris** :

Le Bâtiment Gris est une entreprise créée par M. Lafuente sur un terrain située Route de Lalouquette.

Permis initial déposé pour Local de stockage, showroom et bureau qui a été validé.

Puis mise en place d'activités de gym, yoga, séminaires, ... Donc M. le Maire a demandé à M. Lafuente de déposer un permis modificatif pour pouvoir accueillir du public. Permis modificatif déposé en Juin 2024.

La commission de sécurité du SDIS a émis un avis défavorable sur ce permis modificatif et donc la Mairie a pris un arrêté de refus. M. Lafuente ne peut donc en l'état accueillir du public dans son bâtiment.

Puis aujourd'hui, annonce d'une soirée halloween au studio gris pour les enfants.

M. le Maire ne peut accepter cette manifestation compte tenu des faits présentés ci-dessus. Après avoir contacté M. Lafuente par téléphone, un courrier lui sera également envoyé pour annuler cette manifestation et se mettre en conformité rapidement.

f) **Bornage Fortassy** : M. Fortassy n'a pas accepté de signer le bornage présenté, il conteste certains éléments. Le dossier reste donc toujours en cours.

h) **Problème de jeunes qui font des dérapages/ courses la nuit** au stade ou devant les ateliers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20

Approuvé par le conseil municipal en date du 17 Décembre 2024

Le Maire, David DUIZIDOU

La secrétaire de séance, Valérie PECHEYRAN



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Valérie', written over a horizontal line.

